



**BUGEYSUD**  
Cercle de qualité

## Compte-rendu du conseil communautaire

Séance du Lundi 21 mars 2016 – 18h.30

**GROSLEE-SAINT-BENOÎT**  
(salle des fêtes de Saint-Benoît)

Membres en exercice : 65

Date de convocation : le 15 mars 2016

Membres présents : 58

Secrétaire de séance : Mme Claude COMET

Votants : 61

M. ABRY Marcel	Mme DA SILVA Isabel - Excusée - pouvoir à Mme THEVENOT	M. PETIT Thierry
M. ANDRE-MASSE Franck	M. DELARUELLE Yves Mme MARTINAT Francine - suppléante	M. PHILIPPE Alain
M. BAL Serge	Mme DESCHAMPS Marie-Hélène	M. PLANTIN Guy
Mme BELLEMAIN Michelle	M. DESCHAMPS Roland	M. PUTHOD Bernard
M. BERARDI Christophe - Absent	M. FOGNINI Jean-Marc	M. QUINARD Julien - Excusé
M. BERGER Charles	M. GAMBERINI Paul	M. RAMON Michel
M. BERTHET Jean-Michel	M. GENS Marcel	M. REUTER Bernard
M. BERTHET Pierre - Excusé	M. GERIN Georges	M. RODRIGUEZ Philippe
M. BIJOT Jean-François	M. GIREL Jean	Mme ROLLINSON Caroline
Mme BIONDA Annie	M. GUERIN Cyrille	M. ROPELE Jean-Pierre
M. BLANC Jean-Paul	Mme GUILLON Pascale	M. ROUX Pierre
M. BONNARD Didier	M. HEDON Jean-Yves - Absent	M. SAUREL Alain
M. BOUVIER Georges	M. JACQUIER Laurent	Mme SILLAUME Dominique
M. BUET Marc	M. JANET Guy	Mme THEVENOT Nadine
Mme CAMINET Régine	Mme LACHIZE Sandrine - Excusée - pouvoir à M. GENS	Mme TREILLÉ Odile - Excusée - pouvoir à Mme Deschamps
M. CASTIN Régis	M. LAHUERTA Dimitri	M. TURELLO René
Mme CHARMONT-MUNET Mireille	Mme LONGE Anne-Laure	Mme VICTOR Joëlle
Mme COMET Claude	M. MARIÉ Patrick	M. VINCENT Xavier
M. CONAND Jean-Paul M. JACOB Yves - suppléant	M. MARTIN-BARBAZ Denis	M. VUILLEROD René
Mme COUTTET Nathalie	Mme MASNADA Liliane	Mme VUILLOUD Véronique
M. CUEILLE Gérald	M. MATHIEU Michel	M. WAELPUT Daniel
Mme DA COSTA Angelica	M. PERTICOZ Bernard	

### ADMINISTRATION GENERALE

#### 1.- Avis du conseil communautaire sur le projet de recomposition territoriale suite à la réunion de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) du 14 mars 2016.

M. le Président rappelle que le 12 octobre 2015, le Préfet de l'Ain a présenté le nouveau projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) à la CDCI.

Le SDCI stipule notamment :

*« Le Sud-Bugey autour de Belley rassemble 41 communes pour 28 500 habitants permettant d'être désormais un acteur essentiel du développement local alliant préservation du terroir et des savoir-faire et activités industrielles, artisanales et commerciales. »*

*« ... il semble préférable que les Communautés de communes du Haut-Bugey et de Bugey-Sud soient sinon maintenues dans leur totale configuration actuelle, du moins qu'il ne leur soit pas imposé en 2016 un nouveau processus de fusion. »*

*« ... des communes du Sud Valromey qui sont dans le bassin de vie de Belley et qui exprimeraient le souhait d'un rattachement de leur commune à la Communauté de communes Bugey-Sud pourraient, avec l'accord de la CDCI et sous réserve que cela ne crée pas de discontinuité territoriale, voir leur volonté satisfaite. »*

Entre le 12 octobre et le 10 décembre 2015, deux collectivités ont demandé à rencontrer la Communauté de communes : la commune de Talissieu, qui n'a pas donné suite et la Communauté de communes du Plateau d'Hauteville.

Cette dernière a expliqué qu'elle souhaite prendre le temps d'étudier une éventuelle fusion avec la Communauté de communes Bugey Sud plutôt que de réaliser une étape intermédiaire qui consisterait à fusionner avec la Communauté de communes du Valromey. Ceci pour plusieurs raisons :

- la Communauté de communes du Plateau d'Hauteville est située en zone de montagne et a plus de 5 000 habitants,
- la nouvelle intercommunalité issue de la fusion avec la Communauté de communes du Valromey resterait un territoire fragile financièrement et économiquement,
- à terme, la constitution d'une grande intercommunalité à l'échelle du SCoT semble inévitable.

M. le Président explique que lors de cette rencontre, le bureau de la Communauté de communes Bugey Sud a entendu et compris l'analyse du bureau de la Communauté de communes du Plateau d'Hauteville.

A cette occasion, le bureau de la Communauté de communes Bugey Sud s'est aussi dit ouvert à toutes discussions mais en dehors de la contrainte temps imposée par le SDCI.

M. le Président rappelle que le 12 octobre 2015, il a également demandé au Préfet si l'adhésion des communes de Yenne et de Chanaz (Savoie) à la Communauté de communes Bugey Sud était possible. Le Préfet a répondu que pour l'instant, aucune intégration de communes extérieures aux limites départementales n'était envisageable.

Le 10 décembre 2015, le conseil de la Communauté de communes Bugey Sud a décidé par délibération :

- d'accepter la proposition de M. le Président conforme au SDCI du 12 octobre 2015 à savoir :
  - maintien du périmètre actuel de la Communauté de communes Bugey Sud,
  - étude du rattachement au périmètre communautaire des communes du sud Valromey qui en exprimeraient le souhait.
- d'accepter la proposition de M. le Président visant à ouvrir des discussions avec la Communauté de communes du Plateau d'Hauteville en dehors de la contrainte temps imposée par le SDCI.
- de rappeler les termes de la délibération du 30 juin 2015 à savoir : un avis favorable du conseil sur l'éventuel élargissement du périmètre communautaire vers des communes limitrophes de Savoie, Yenne et Chanaz.

Cette délibération a été transmise à M. le Préfet de l'Ain.

M. le Président indique que le 4 mars 2016, il a adressé un courrier à M. le Préfet de l'Ain rappelant les termes de la délibération du 10 décembre 2015 et l'informant :

- que les exécutifs de la Communauté de communes Bugey Sud et du SIVOM du Bas-Bugey se sont rencontrés le 2 décembre 2015 et qu'ils ont convenu d'engager dès le printemps 2016 des réunions de travail visant à aboutir à un exercice direct de la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » par la Communauté de communes Bugey Sud à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- de son inquiétude quant à une éventuelle fusion entre la Communauté de communes du Plateau d'Hauteville et la Communauté de communes du Haut-Bugey qui viendrait anéantir tout le travail mené par le Syndicat mixte SCoT Bugey jusqu'à ce jour.

Il précise que depuis le mois de janvier, la CDCI s'est réunie à plusieurs reprises. Ce cycle de réunions s'est achevé le 14 mars 2016 par l'examen et le vote des amendements au projet de SDCI du 12 octobre 2015.

M. le Président rappelle que préalablement à cette réunion, il a réuni de manière informelle le conseil communautaire le 11 mars 2016 à Saint-Bois afin de présenter et partager le projet d'amendement à la proposition n°8 présenté par lui-même et Messieurs Damien Abad (Président du Département de l'Ain), Etienne Blanc (1<sup>er</sup> Vice-président de la Région Auvergne Rhône-Alpes), Jean Deguerry (Président de la Communauté de communes du Haut-Bugey), Philippe Emin (Président de la Communauté de communes du Plateau d'Hauteville).

Cet amendement prévoit :

- l'extension du périmètre de la Communauté de communes du Plateau d'Hauteville à la commune nouvelle du Haut-Valromey ainsi qu'aux communes d'Evosges et Hostiaz,
- l'extension du périmètre de la Communauté de communes Bugey Sud à 11 communes du Valromey.

M. le Président explique que le 14 mars, la CDCI a examiné les différents amendements de la manière suivante (majorité des 2/3 requise pour approbation soit 32 voix) :

Sur la proposition n°7 :

- Amendement de M. Jean-Louis Guyader (Président de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain) proposant une fusion des Communauté de communes de la Vallée de l'Albarine et Rhône Chartreuse de Portes avec un soutien technique et logistique de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

= Amendement de M. Damien Abad, déposé en séance, proposant de retirer la commune nouvelle Groslée-Saint-Benoît du périmètre de la Communauté de communes Bugey Sud et de l'intégrer au périmètre de la Communauté de communes Rhône Chartreuse de Portes permettant ainsi à cette dernière de passer au-dessus du seuil des 5 000 habitants et de rester en l'état sans être concernée dans l'immédiat par un projet de fusion avec la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

M. le Président souligne que ce dernier amendement a provoqué la colère des représentants de la Communauté de la communes Bugey Sud (René Vuillerod et Mireille Charmon-Munet, Régis Castin ayant donné pouvoir à Mme Charmont-Munet).

Il s'est dit fermement opposé à ce que la Communauté de communes serve de variable d'ajustement à la recomposition intercommunale départementale.

Mme Charmont-Munet a rappelé l'importance du tissu économique de Groslée-Saint-Benoît dont il n'est absolument pas possible de se séparer.

M. le Président précise que M. Guyader ayant retiré son amendement, le vote n'a porté que sur celui de M. Abad.

Ce dernier a été rejeté par la CDCI par 30 voix pour 15 contre et 2 abstentions.

#### Sur la proposition n°8 :

M. le Président explique que l'amendement à la proposition n°8 présenté par lui-même et Messieurs Damien Abad, Etienne Blanc, Jean Deguerry, Philippe Emin a été adopté par la CDCI par 38 voix contre 9.

Il précise que dans la foulée de ce vote, M. Alain Bertolino (Président de la Communauté de communes du Valromey) a présenté un contre-amendement proposant d'intégrer également la commune nouvelle du Haut-Valromey au périmètre de la Communauté de communes Bugey Sud. Cet amendement a été rejeté par 40 voix contre 7.

Compte-tenu de ces éléments et de la possibilité pour le Préfet de l'Ain d'utiliser la procédure du « passer outre », ce qui signifie ne pas tenir compte du résultat du vote de chaque amendement, M. le Président propose au conseil communautaire de prendre formellement position en faveur de l'amendement à la proposition n°8 et de rejeter avec fermeté la proposition de retrait de Groslée-Saint-Benoît du périmètre de Bugey Sud.

Il cède ensuite la parole à l'assemblée.

M. Turello ne comprend pas pourquoi le Président du Conseil départemental a déposé en séance un amendement ne soutenant pas Bugey Sud. Il se dit opposé au retrait de Groslée-Saint-Benoît.

M. Vuillerod indique que depuis la réunion de la CDCI, il a rencontré MM. Abad et Blanc qui lui ont confirmé qu'il n'y aurait pas d'opposition à ce que Groslée-Saint-Benoît reste dans le périmètre de Bugey Sud.

M. Cueille propose d'adresser un courrier au Préfet de l'Ain affirmant la volonté du conseil communautaire. Il déplore également que le Valromey soit dépeçé.

Plutôt que retirer Groslée-Saint-Benoît du périmètre de Bugey Sud, M. Roux propose que la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain se sépare de l'une de ses communes (pourquoi pas Villebois) afin qu'elle soit intégrée à la Communauté de communes Rhône Chartreuse de Portes.

Mme Charmont-Munet précise que l'amendement déposé par le Président de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain proposait une fusion des Communautés de communes Rhône Chartreuse de Portes et de la Vallée de l'Albarine et une intégration, à terme, à la Plaine de l'Ain. Cet amendement proposait également un accompagnement technique et logistique de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

Elle souligne que cette dernière souhaitait ainsi prendre le temps de préparer l'intégration de ces deux Communautés de communes à son périmètre mais que la date à respecter est impérative pour la prise d'effet des nouveaux ensembles intercommunaux à savoir le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pour M. Rodriguez, les bassins de vie sont fondamentaux et il convient de respecter le travail mené sur le terrain par les élus locaux.

Mme Guillon souhaite connaître l'état d'esprit des communes du Valromey qui sont sensées rejoindre Bugey Sud. Sont-elles ravies ou viennent-elles contraintes et forcées ?

M. le Président répond que la Communauté de communes du Plateau d'Hauteville n'étant pas favorable à une fusion avec le Valromey, les communes membres de cette dernière se sont globalement prononcées pour une intégration à Bugey Sud. Seule la commune nouvelle Haut-Valromey a manifesté le souhait de rejoindre la Communauté de communes du Plateau d'Hauteville.

Mme Charmont-Munet souligne qu'à ce jour, un certain nombre de discussions ont lieu pour que l'ensemble de la Communauté de communes du Valromey rejoigne Bugey Sud.

M. Vincent indique que certains maires délégués de la commune nouvelle Haut-Valromey préféreraient rejoindre Bugey Sud.

Pour Mme Comet, il s'agit d'être solidaires avec Groslée-Saint-Benoît. En ce qui concerne le Valromey, elle propose qu'une rencontre ait lieu avec les communes concernées pour connaître leur sentiment par rapport à leur intégration au sein de Bugey Sud et ce qu'elles souhaitent réellement.

M. Puthod souhaite que le conseil communautaire se prononce sur une motion la plus détaillée possible.

M. le Président répond qu'il s'agit de se prononcer sur deux choses principalement :

- l'adoption de la proposition n°8 relative, notamment en ce qui concerne la Communauté de communes, à l'extension de Bugey Sud aux communes de Belmont-Luthézieu, Brénaz, Champagne-en-Valromey, Chavornay, Lochieu, Lompnieu, Ruffieu, Sutrieu, Talissieu, Vieu, Virieu-le-Petit.
- l'affirmation, avec la plus grande fermeté, du maintien de la commune nouvelle Groslée-Saint-Benoît dans le périmètre de la Communauté de communes Bugey Sud.

M. Plantin remercie le conseil communautaire pour son soutien et rappelle que Grosliée-Saint-Benoît ne doit pas être forcée à intégrer une Communauté de communes où elle n'a jamais voulu aller.

M. Gens demande quel recours auront la commune et la Communauté de communes si le Préfet passe outre.

M. le Président répond que dans ce cas, il y aura forcément un nouveau passage devant la CDCI vraisemblablement en juillet prochain.

Le conseil communautaire approuve les propositions de M. le Président à l'unanimité.

• Arrivée de M. Berardi.

## **ENVIRONNEMENT**

### **2.- Avis du conseil communautaire sur le projet de mise en place d'un système de collecte en apport volontaire par le SIVOM du Bas-Bugey.**

Avant de rappeler le contexte de ce point de l'ordre du jour, M. le Président demande que les débats qui auront lieu se fassent de manière sereine.

Selon M. le Président, si le fond du sujet ne fait pas forcément débat, du moins en ce qui le concerne puisqu'il rappelle qu'il avait mis en place ce système de collecte en apport volontaire sur le territoire de la Communauté de communes Terre d'Eaux, il souhaite que tout le monde puisse s'exprimer.

M. le Président rappelle ensuite que le SIVOM du Bas-Bugey s'est engagé dans la mise en place d'un système de collecte des ordures ménagères en apport volontaire.

Depuis son lancement, ce projet soulève beaucoup d'interrogations au sein des communes sur un grand nombre de points ; interrogations restées sans réponses à ce jour.

Il explique qu'une association ainsi qu'un certain nombre de particuliers et un collectif de maires ont affirmé fortement leur opposition à ce projet sur le fond et sur la forme. Le collectif de maires relève notamment :

- des investissements coûteux imposés aux communes sans concertation (achats de terrains, travaux de terrassements...),
- un argument écologique injustifié (moins de camions mais plus de voitures sur les routes),
- un argument économique peu convaincant (ce projet qui apportera semble-t-il un service moindre aux usagers devra entraîner une baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères mais ces derniers le souhaitent-ils vraiment ?)
- un enjeu social à ne pas négliger (quid des personnes âgées qui seront dans l'impossibilité de se déplacer jusqu'aux points de collecte ?)

Au regard de ces éléments, M. le Président rappelle qu'il a adressé un courrier au Président du SIVOM du Bas-Bugey le 16 novembre 2015 lui demandant que toute décision quant à l'instauration de ce nouveau système de collecte soit différée et que des représentants du SIVOM viennent présenter ce projet lors d'un conseil communautaire. Cette demande est restée sans réponse.

Il indique qu'entre-temps, le SIVOM a poursuivi sa démarche en lançant une consultation publique en vue de choisir un prestataire qui permettra la mise en place de ce nouveau système.

Il précise que le collectif de maires lui a demandé audience et que la rencontre a eu lieu le 15 mars dernier. Lors de celle-ci, les élus présents ont demandé que le projet soit ajourné, que l'étude de faisabilité soit reprise et affinée notamment financièrement, qu'une réelle concertation ait lieu avec les élus et les acteurs du territoire et que les marchés en question ne soient pas signés par le Président du SIVOM du Bas-Bugey.

M. le Président explique également que la dissolution de la Communauté de communes du Valromey (membre du SIVOM) programmée par le Schéma départemental de coopération intercommunale pourrait avoir des conséquences extrêmement importantes sur la pérennité de la structure SIVOM. Il convient donc que celui-ci n'engage pas l'avenir de la Communauté de communes sur le sujet de l'élimination et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

M. Deschamps, conseiller communautaire et Président du SIVOM du Bas-Bugey, prend ensuite la parole et rappelle que ce projet a été longuement étudié et débattu au sein du syndicat. Il précise que l'étude relative à la mise en place d'une collecte en apport volontaire a été faite en interne par le SIVOM et donc sans coût supplémentaire pour le contribuable.

Il souligne que les 51 communes concernées ont été rencontrées et que tous les délégués ont été informés au fur et à mesure de l'évolution de ce projet.

Il explique que celui-ci permettra de diminuer le coût financier de la collecte des ordures ménagères et de réduire l'empreinte carbone sur le territoire.

M. Deschamps reconnaît qu'au départ, le SIVOM s'est montré très prudent sur le coût du projet et annonce ensuite que :

- la totalité des coûts d'installation des PAV seront entièrement financés par le SIVOM (terrassements et finitions),
- pour les communes qui n'auront pas d'emplacements disponibles, le SIVOM fournira des conteneurs aériens disposés à côtés de ceux collectant les produits recyclables,
- que suite aux appels d'offres, ce sont quatre entreprises de Belley et des proches environ qui fabriqueront et poseront ces conteneurs.

M. Deschamps revient ensuite sur les arguments énoncés par les différents détracteurs du projet :

- sur l'argument écologique, il explique que le plus souvent les habitants profitent d'un déplacement pour déposer leurs ordures ménagères dans un PAV. Ils ne se déplacent pas exprès donc l'argument écologique ne tient pas selon lui,
- sur l'argument économique, il indique que l'économie faite par le SIVOM s'élèvera à 240 000 € par an ce qui permettra à la Communauté de communes de dégager des marges de manœuvre financières supplémentaires,
- sur l'enjeu social concernant notamment les personnes âgées, il explique qu'il entre dans les attributions du personnel de l'ADMR de transporter les ordures ménagères vers un PAV lorsqu'il existe,
- sur les défauts de communication, il explique que le SIVOM informe les habitants sur ce projet depuis mai 2015 et qu'il a adressé de nombreux éléments aux communes pour qu'elles puissent les insérer dans leurs bulletins municipaux. Il regrette que les communes qui n'ont pas communiqué en fassent aujourd'hui le reproche au SIVOM.
- sur l'éventuelle dissolution de la Communauté de communes du Valromey et ses conséquences sur la structure SIVOM, il considère qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir puisque la Communauté de communes récupérera un territoire équipé et un investissement financé.

M. Deschamps regrette enfin qu'il soit porté atteinte au travail des délégués du SIVOM qui ont été mis en place par un vote du conseil communautaire. Ce vote ne saurait être remis en cause car cela constituerait une atteinte grave à une décision démocratique.

M. le Président confirme que les délégués du SIVOM doivent être respectés mais que les conseillers communautaires doivent l'être également. Il déplore un gros problème de communication vis-à-vis des communes et de la Communauté de communes.

M. Deschamps répond que M. Vuillerod aurait dû venir le voir. M. le Président répond qu'une rencontre entre le SIVOM et la Communauté de communes a eu lieu à sa demande le 2 décembre 2015. Il rappelle également son souhait de voir le SIVOM présenter le projet de PAV au début d'une séance du conseil communautaire est restée sans réponse.

M. Philippe indique qu'il était présent à l'assemblée du SIVOM du 17 mars 2016. Il déplore que les chiffres présentés aient changé plusieurs fois. Aujourd'hui, il y a effectivement une baisse de la TEOM mais l'investissement concernant le projet de collecte en apport volontaire a augmenté de 2 M€.

M. Philippe souhaite qu'une commission soit créée pour reprendre le travail depuis le début. Il souligne qu'il n'est pas contre ce projet mais demande une étude affinée.

M. Deschamps explique que le plus gros de l'investissement aura lieu avant la mise en service. L'emprunt sera donc fait rapidement pour amortir cet investissement et maintenir une trésorerie stable.

M. Petit demande pourquoi le projet est passé de 1,1 M€ à 3,4 M€.

M. Deschamps répond que la différence est due au remplacement des collecteurs des déchets recyclables (verre, papier, carton). Il précise que l'amortissement des seuls collecteurs dédiés aux ordures ménagères se fera sur quatre ans.

Pour M. Blanc, le dossier a été monté trop rapidement sans prendre en compte l'achat des terrains nécessaires. Il se dit ravi d'apprendre que le SIVOM prendra également en charge ces dépenses ainsi que celles afférentes aux terrassements et aux finitions.

M. Blanc considère qu'il faut prendre le temps de réfléchir et que ce n'est pas un déni de démocratie que d'affirmer un point de vue.

M. Cueille demande ce qu'il va advenir des communes issues de l'ancienne Communauté de communes Terre d'Eaux et pour lesquelles la compétence est gérée directement par Bugey Sud.

M. le Président répond qu'elles seront intégrées à la gestion du SIVOM à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

M. Rodriguez regrette qu'une étude comparative n'ait pas été réalisée entre les différentes possibilités offertes à ce jour, elle aurait permis de décider en toute connaissance de cause. Il déplore le défaut d'information des usagers et le fait que ce sont les maires qui supporteront leurs réclamations. Pour lui, le report du projet s'impose.

M. Deschamps répond que l'information a été adressée à l'ensemble des communes concernées pour qu'elle l'a diffuse par le biais de leurs bulletins municipaux.

Pour M. Abry, l'étude de ce projet n'aurait pas dû être faite en interne. Une étude extérieure aurait été considérée comme neutre et mieux acceptée au final.

Mme Comet est favorable à la mise en place de points de collecte en apport volontaire mais se dit très réservée par rapport aux achats de terrain qu'il va falloir faire. Elle considère que le SIVOM perçoit le produit de la TEOM et qu'à ce titre, c'est à lui qu'il revient d'acquérir les terrains d'assiette des PAV.

D'autre part, elle constate que, pour l'heure, ce projet n'est pas populaire auprès des usagers. Elle propose donc de les informer plus précisément et de les rassurer en traitant concrètement les questions de la vie quotidienne.

M. Deschamps indique que les marchés seront prochainement signés. Il souligne que de nombreux territoires sont équipés aujourd'hui y compris des secteurs ruraux avec un fort taux de population âgée.

M. Philippe déplore que le vote du conseil syndical ait eu lieu en bloc. Il demande à nouveau de surseoir à la mise en place du projet.

M. Petit appuie fortement cette demande.

M. Deschamps indique que le renouvellement des marchés arrivait et qu'il y avait un choix à faire. Le conseil syndical a fait celui de mettre en place un système de collecte en apport volontaire.

Il précise que c'est le secteur du Valromey qui commencera à être équipé en 2016. Le périmètre de Bugey Sud sera quant à lui aménagé en 2017.

Mme Guillon maintient les propos qu'elle a tenus sur ce sujet lors du conseil communautaire du 10 décembre 2015. Elle maintient que ce nouveau système pose une question écologique et constitue un enjeu social vis-à-vis des personnes âgées qui n'est pas pris en compte.

Elle rejette l'argument de M. Deschamps selon lequel le système de PAV n'aura aucun coût pour le contribuable puisque le financement sera en partie assuré par des économies réalisées sur la TEOM déjà payée par les usagers les années précédentes. De plus, la charge de l'emprunt réalisé sera bel et bien assumée par le contribuable.

Pour ce qui est de l'installation de containers hors-sol, elle considère que cela ne résout absolument pas les problèmes qu'auront certaines communes pour trouver les emprises foncières nécessaires puisque hors-soi ou semi-enterrés, il faudra bien les implanter quelque part.

Enfin, elle rappelle que c'est au SIVOM de communiquer auprès de la population concernant la politique qu'il entend mener. Il n'appartient pas aux communes de le faire à sa place.

• Départ de Mme Charmont-Munet (pouvoir à M. Lahuerta).

M. Vincent regrette les propos de M. Deschamps selon lesquels si le SIVOM ne lance pas ce projet, la Communauté de communes ne le fera jamais.

Pour M. Ramon, un certain nombre de questions restent en suspens :

- le SIVOM est-il sûr de trouver des terrains pour installer les PAV ? sur quel type de mise à disposition ?
- qui nettoiera les PAV et leurs abords ?
- y-a-t-il des communes qui attendent la mise en place de ce nouveau système ? Pour lui, si des communes sont prêtes, il n'y a qu'à commencer par elles.

M. Ramon pense qu'il faut encore prendre le temps de l'explication ne serait-ce que pour faire comprendre aux usagers que le cadencement est différent entre le ramassage des ordures ménagères et celui des déchets recyclables. Il n'est en effet pas possible de stocker trop longtemps les ordures ménagères au contraire des déchets recyclables.

• Arrivée de M. Hedon.

M. Deschamps répond que l'appel d'offres lancé dernièrement comporte une clause qui stipule le ramassage des sacs déposés au pied des PAV.

M. le Président constate qu'il reste beaucoup d'interrogations et qu'il faut communiquer beaucoup mieux que cela n'a déjà été fait.

Il reprend la proposition de M. Philippe relative à la création d'une commission relative à la mise en place de ce système de collecte en apport volontaire.

M. le Président indique qu'il prendra contact avec le SIVOM pour reprendre ce travail sur la communication autour du projet.

Mme Martinat dit son étonnement car selon elle, la communication a été faite même si cela a parfois été dans la précipitation. Elle constate que les conseillers syndicaux ont voté en faveur de ce projet et qu'il convient désormais de le mettre en place. Mme Martinat déplore que les maires se mobilisent tardivement.

Elle rejette cependant l'idée que les communes aient à financer les terrains qui recevront les PAV.

M. Philippe reconnaît que les maires se sont peut-être mobilisés tardivement mais il constate que cela permet malgré tout d'obtenir certaines avancées.

Pour M. Berardi, il ne s'agit pas seulement d'informer, il faut échanger et travailler ensemble. Il pense que les maires vont entendre très bientôt de la part de leurs administrés les mêmes remarques que le SIVOM entend aujourd'hui venant des maires.

Pour M. Berardi, il ne s'agit pas de reculer pour ne pas faire, il s'agit juste de prendre le temps. Pour lui, la façon d'agir du SIVOM n'est pas rendre service aux maires ni à ceux qui défendent les PAV.

Pour M. Gens, ce nouveau système rendra de nombreux services dans sa commune.

Pour M. Berthet J.-M., il ne faut pas se plaindre car pour une fois, il y a un dossier qui avance rapidement.

M. Puthod est favorable au projet mais pense qu'il ne faut pas installer les PAV sur le domaine privé (des particuliers plus précisément) car cela engendra nécessairement de nombreuses difficultés sur la durée.

M. Reuter dit avoir entendu l'ensemble des arguments développés et considère qu'il est impératif de faire une pause pour travailler et mieux informer la population.

M. Ramon demande s'il est envisagé de faire valider ce projet par les communes car elles sont concernées au premier chef.

M. le Président remercie l'assemblée pour la sérénité des débats et réitère sa volonté de créer une commission qui aura pour objectifs de traiter la question de la mise en place des PAV sur le territoire (communication et appropriation du projet localement) ainsi que l'intégration des communes de Brégnier-Cordon, Colomieu, Izieu, Groslée-Saint-Benoît et Saint-Bois au sein de la gestion du SIVOM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## QUESTIONS DIVERSES

• M. Vincent lance un appel aux communes en vue de la mise en place des plans de désherbage communaux. Il explique que l'adhésion des communes au projet permettra à la Communauté de communes de mobiliser des

financements auprès du Département et de l'Agence de l'Eau et ainsi le recrutement d'une personne dédiée pour un an.

- M. Guillon réitère sa demande de transmettre aux conseillers communautaires les comptes-rendus de l'ensemble des réunions de commission. Sa demande est appuyée par M. Puthod.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

Le Président,  
M. René VUILLEROD

La Secrétaire de séance,  
Mme Claude COMET



Ok pour ce compte rendu - sauf point 1 - Nous avons voté pour commune fusionnée St Benoît dans la Com Com Bugey Sud pour l'européenne Val d'Ain si nous sommes Ok pour le accueillir nous n'avons pas voté pour leur interprétation.